

LES ZONES À FAIBLES ÉMISSIONS MOBILITÉ

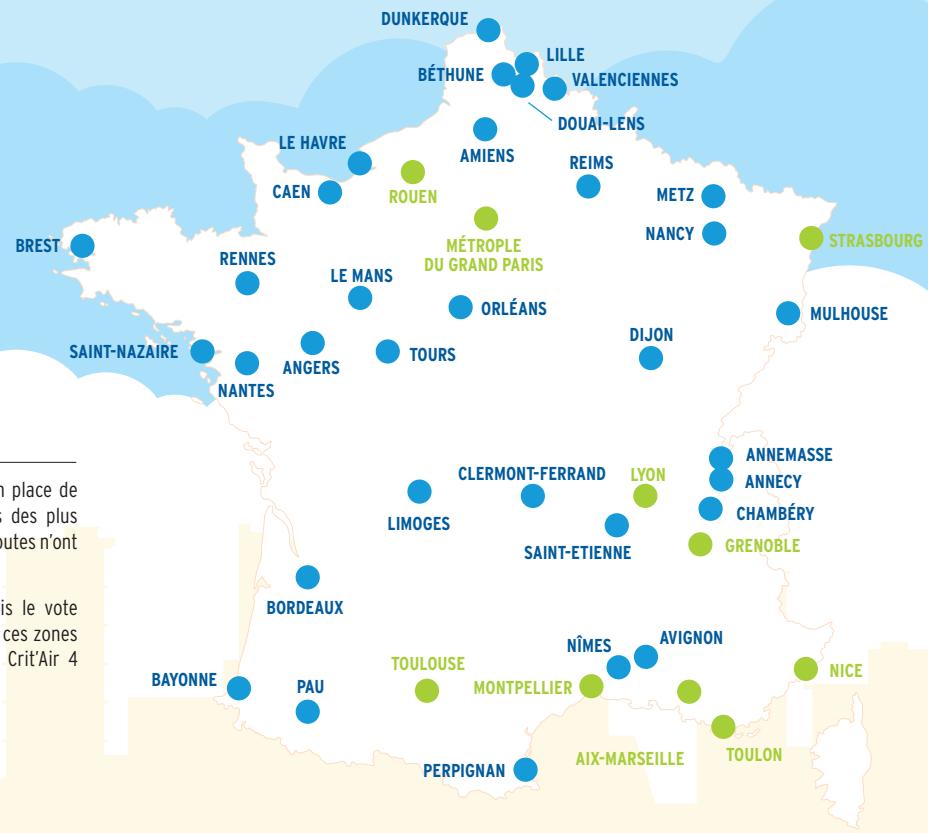
LES ZONES À FAIBLES ÉMISSIONS MOBILITÉ (ZFE-M) ONT ÉTÉ CRÉÉES POUR PROTÉGÉR LES HABITANTS DES VILLES ET MÉTROPOLES OÙ LA POLLUTION DE L'AIR EST IMPORTANTE. DANS LE PÉRIMÈTRE D'UNE ZFE-M, SEULS LES VÉHICULES LES MOINS POLLUANTS (EN FONCTION DE LEUR CERTIFICAT CRIT'AIR) ONT LE DROIT DE CIRCULER.

Retrouvez dans cette CPE le calendrier d'interdiction de circulation des véhicules utilitaires légers ville par ville. Un rappel vous est fait également sur le classement Crit'Air des véhicules utilitaires légers ainsi que sur l'ensemble des aides disponibles pour financer votre véhicule.

VILLES CONCERNÉES PAR UNE ZFE-M



EN 2021
EN 2025



OÙ EN SONT LES VILLES ?



	Non classé	Crit'Air 5	Crit'Air 4	Crit'Air 3	Crit'Air 2	Crit'Air 1
PARIS & GRANDE COURONNE	2019	2019	2021	2022	2024	2030
LYON	2022	2022	2023	2026	2026	
STRASBOURG	2023	2023	2024	2027	2028	
GRENOBLE	2019	2019	2020	2022	2025	
TOULOUSE	2023			2024		
REIMS	2022	2022	2023	2024		
ROUEN				1 ^{er} juillet 2021		
AIX-MARSEILLE				La ZFE-M n'a pas encore été présentée		
MONTPELLIER				La ZFE-M n'a pas encore été présentée		
NICE				La ZFE-M n'a pas encore été présentée		
TOULON				La ZFE-M n'a pas encore été présentée		

LE CLASSEMENT DU CERTIFICAT DE QUALITÉ DE L'AIR POUR LES VÉHICULES UTILITAIRES LÉGERS

Vignette Crit'Air

certificat qualité de l'air

Véhicules utilitaires légers

NORME EURO

(inscrite sur la carte grise) ou, à défaut, date de 1^{re} immatriculation



Véhicules 100 % électriques et véhicules à hydrogène



Véhicules gaz et véhicules hybrides rechargeables

ESSENCE ET ASSIMILÉS



EURO 5 et 6

à partir du 1^{er} janvier 2011



EURO 4

Entre le 1^{er} janvier 2006 et le 31 décembre 2010 inclus



EURO 2 et 3

Entre le 1^{er} octobre 1997 et le 31 décembre 2005 inclus



EURO 3

Entre le 1^{er} janvier 2001 et le 31 décembre 2005 inclus



EURO 2

Entre le 1^{er} juillet 1997 et le 31 décembre 2000 inclus

EURO 1 ET AVANT Véhicules non classés pour lesquels il n'y a pas de délivrance de vignettes

Jusqu'au 30 septembre 1997

DIESEL ET ASSIMILÉS

EURO 5 et 6

A partir du 1^{er} janvier 2011

EURO 4

Entre le 1^{er} janvier 2006 et le 31 décembre 2010 inclus

EURO 3

Entre le 1^{er} janvier 2001 et le 31 décembre 2005 inclus

EURO 2

Entre le 1^{er} juillet 1997 et le 31 décembre 2000 inclus

DC-000-DGRH/17/2012 - AVRIL 2021

Pour obtenir son certificat qualité de l'air
certificat-air.gouv.fr